



# L'OUVRIER

## des parcs et ateliers de l'Équipement

SNOPA

la  
cgt

Fédération  
Équipement  
Environnement

N° 324 >> Janvier-Février-Mars 2019

### L'EDITO

## LA BATAILLE DES IDÉES SE GAGNE AUSSI DANS LA RUE

Depuis des semaines, tous les samedis une colère s'exprime en France 6e puissance mondiale. Des conflits sociaux rendus visibles par des invisibles, aux yeux du monde. Pourquoi totalement légitimes et soutenus par une grande partie de la population, mais totalement réprimés par le pouvoir ? Cette contestation émane d'un peuple qui rejette un système injuste, réclamant plus de justice sociale, justice fiscale, du salaire, des pensions, une autre redistribution des richesses, une amélioration du service public, une meilleure démocratie représentativité. Autant de revendications sociales qui sont en accord avec la CGT. Mais la convergence de toutes ces luttes, **c'est pour quand ?** Dans les territoires des rapprochements entre la CGT et ce mouvement contestataire ont lieu, là où c'est possible, pour débattre des suites à construire dans la durée.

Réprimé, car ce mouvement subit les violences d'un régime autoritaire qui domine sans réserve et n'a qu'un objectif, continuer sa politique au service du monde de la finance. C'est pense-t-il avec une loi Anti-casseur et l'enfumage d'un débat national que le président Macron espère se sortir de cette situation.

Regagner la bataille des idées, refuser ce prêt-à-penser libéral comme : « *les droits de salariés sont perçus comme un carcan empêchant les entreprises d'embaucher, les services publics sont asséchés financièrement au nom du remboursement de la dette publique, les normes sanitaires et environnementales sont rédigées pour les grands groupes qui s'arrangent ensuite pour les contourner* ». autant de messages qui limitent volontairement la portée du débat.

Dans notre pays la jeunesse aussi se mobilise pour le climat appelant les États à prendre leur responsabilité pour mettre en œuvre les mesures qui s'imposent à la hauteur des menaces. La mobilisation exceptionnelle et grandissante de cette génération pour le climat doit bien être comprise comme le signal supplémentaire que des seuils irréversibles ont largement été franchis. Plusieurs avenir sont possibles. Il ne faut pas hésiter à remettre en cause ce qu'il nous est présenté comme une vérité absolue, à débattre, à exiger des alternatives à s'affranchir du cadre imposé, sachant qu'il dépend des rapports de force en vigueur. Comment dans le monde, 1 % des plus riches peuvent-ils détenir 82 % des richesses ? Cette abondance détenue par les plus riches est devenue d'une indécence et d'une provocation.

En France, nous avons choisi de financer le service public par

l'impôt pour qu'il permette en garantissant un accès à tous, d'assurer un socle d'égalité incompressible. Les plus riches arrivent à se soustraire de l'impôt avec un pouvoir exécutif accommodant et complice entraînant une baisse des recettes et un creusement du déficit. À partir du moment où certains refusent de contribuer à notre modèle social, il devient donc trop lourd à assumer !.

En laissant les missions de services publics au secteur privé, on allège certes la pression fiscale mais la consommation de ces services devra être payée au secteur privé. Une partie de la population en l'occurrence les plus pauvres mais aussi les anciens à faible pension seront exclus dans l'accès à ces services (*la sécurité sociale, le droit du travail, le salaire minimum, les allocations chômage, les aides sociales, l'accès à l'éducation et aux soins, la mobilité, les transports*). Ce modèle social est donc essentiel dans la vie quotidienne d'une majorité des Français. Il est urgent d'en rappeler son efficacité son besoin primordial, sa préservation et l'améliorer plutôt que de vouloir le détruire, car le modèle social contribue à la croissance.

Le service public pilier de notre modèle social est mis à mal par les adeptes forcenés de la loi du marché. Un projet de loi dit « de transformation de la fonction publique » comporte de nombreux dangers où les OPA ne seront pas épargnés avec le recours accru au contrat, la perte des missions, le salaire à la tête du client, et aucune mesure de gestion pérenne. S'ensuivra la réforme des retraites. Les OPA revendiquent depuis plusieurs années ce chantier d'évolution statutaire au MTES dans les services et établissements publics, avec une revalorisation de la grille salariale qui n'a pas été améliorée depuis longtemps. Les OPA sont passés à côté de toutes les mesures catégorielles accordées aux autres corps de la fonction publique. Bercy doit mettre dès aujourd'hui les moyens budgétaires à une augmentation généralisée et significative de la grille salariale des OPA.

Partout où c'est possible les rencontres et les mises en communs de tous sont recommandées. Nous devons faire bloc et combat contre la réalisation de ce projet de loi.

Il est grand temps de se réveiller mes camarades. L'année 2019 une année de luttes, d'ors et déjà le 19 mars, public-privé tous ensemble, doit être une grande journée de mobilisation, car **la bataille des idées se gagne aussi dans la rue.**

Le secrétariat national

## Le bilan des élections 2018 des Commissions Consultatives des OPA

# Le SNOPA CGT reste la première organisation syndicale représentative des OPA au MTES

**L**a forte mobilisation des personnels renforce la légitimité des syndicats. Plus de 79 % de participation à ce scrutin montre l'intérêt des OPA et la confiance qu'ils donnent à nos organisations représentatives des personnels pour défendre les droits des agents. Obtenir le maximum de siège dans un contexte de redécoupage géographique des CCOPA n'a pas été facile.

L'administration à ce jour n'a pas communiqué les résultats définitifs des élections locales. Notre tableau est le reflet des résultats remontés par nos représentants, nos sections et parfois les services. Nous savons qu'à la marge, des résultats peuvent varier très légèrement sans remettre en cause notre représentativité à environ 50 %.

**Le secrétariat national souligne et salue l'engagement de chacun dans ces élections, et remercie la CE, les Sections, les camarades candidats et les militants qui se sont saisis de l'ensemble du processus électoral 2018 pour porter les revendications du SNOPA CGT au plus prêt des OPA pendant cette campagne.**

Nous sommes sur une participation équivalente à 2014 (79 %), 2018 (79 %) la CGT ayant obtenu 51 % des voix en 2014 et près de 50 % en 2018. Le nombre d'inscrit est passé de 5845 à 2171, cette baisse correspondant à la phase de transfert des OPA à la territoriale qui s'est terminée en 2017. Nous pouvons considérer qu'il y a une forte empreinte de la CGT chez les OPA, conséquente au travail fourni par le SNOPA et les sections pour la défense des droits des OPA.

### Le périmètre

Pour ce scrutin, le périmètre des CCOPA a été reconfiguré puisque nous sommes passés de **112 à 41 CCOPA**. Le scrutin au niveau régional avec des services éclatés (*DREAL, DDT(M), les MADSLD*) et des OPA isolés n'a pas été facile pour présenter des listes, mais nous avons atteint pratiquement notre objectif puisque la CGT a réussi à présenter **34 listes sur 41 possibles**.

### Les services

**Les 4 DIRM**, conservent le même nombre de siège par un jeu de vase communicant, la DIRM NAMO perd un siège mais la DIR-MED en gagne un. Un nombre d'électeurs qui n'a pas évolué en 4 ans. La CGT prend 76 % des suffrages. 10 sièges sur 12.

**Les 10 DIR** (*La DIRIF n'est plus comptabilisée avec les DIR, ce service est intégré avec la DRIEA-IF*) sont fragilisées, 17 sièges sur 30 avec 2 sièges en moins par rapport à 2014. Les effectifs sont en chute. Les DIR subissent la réduction des effectifs imposée par l'administration et le non remplacement des départs à la retraite. 9 Listes déposées sur 10 DIR.

La DIR Centre-Ouest avec 1 siège perd un siège, 15 % d'électeurs en moins peut expliquer la bascule si c'était des votes CGT.

La DIR Centre-Est conserve ses 2 sièges malgré 24 % d'électeurs en moins

La DIR EST conserve ses 2 sièges malgré 18 % d'électeurs en moins.

La DIR Massif Central conserve ses 2 sièges mais FO se rapproche dangereusement

La DIR Méditerranée seul service à augmenter sa liste d'électeurs, conserve ses 2 sièges.

La DIR Nord conserve ses 3 sièges pas de liste opposante

La DIR Nord-Ouest a vu ses électeurs gonflés par l'arrivée des OPA de la DREAL Normandie, le résultat reste inchangé par rapport à 2014, elle fait le plein de siège avec 3 sièges.

## SOMMAIRE

### 1 ÉDITO

- La bataille des idées se gagne aussi dans la rue

### ACTU

- 2 à 3 ■ Le bilan des élections 2018 des Commissions Consultatives des OPA
- 4 ■ Lutte gagnante
- 5 ■ Réformes à venir Fonction publique AP2022
- 6 ■ Réunion DAM / OS
- 7 ■ Assemblée Générale CGT OPA VNF Nord Pas de Calais
- 8 ■ Bonne retraite !



TOUTE NOTRE ACTUALITÉ  
SUR NOTRE SITE INTERNET

[www.snopacgt.com](http://www.snopacgt.com)

### FÉDÉRATIONS DE L'ÉQUIPEMENT

Syndicat National CGT  
des Ouvriers des Parcs et Ateliers  
de l'Équipement et de l'Environnement

SIÈGE SOCIAL  
263, rue de Paris - case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01 55 82 88 79  
Mail : [snopa@cgt.fr](mailto:snopa@cgt.fr)

CPPAP 1018 S 06658

Directeur publication : Philippe DEBAT  
Impression :  
Rivet Presse Édition - Limoges



La DIR Ouest une liste unitaire FO - CFDT a fait perdre un siège à la CGT. Elle n'a plus qu'un siège. Avec 16 % d'électeurs en moins les opposants ont toutefois réussi à grappiller suffisamment de voix.

La DIR Sud-Ouest en difficulté perd 1 siège, des suffrages sont absents et un report de voix vers la liste opposante confisque le second siège de 2014.

### Les Voies Navigables de France

Les 7 DT de VNF sont présentées comme un périmètre où la présence de FO et la CFDT sont plus fortes, à l'exception du Nord pas de Calais (59/62). Avec **5,5 sièges la CGT** n'augmente pas son score, comparable à 2014. On peut considérer que même, cela diminue alors qu'une DT supplémentaire avec la DT Centre Bourgogne a été créée. 5 listes déléguées sur 7, dont 2 listes unitaires avec FO (DT CB, et DT RS) avec une diminution des inscrits de 7 % entre les scrutins 2014 et 2018.

VNF DT Sud-Ouest n'obtient aucun siège. Nous devons tirer les conséquences de décisions locales qui n'ont pas permis de présenter dans les temps une liste et de faire campagne.

VNF DT Centre Bourgogne la CGT titulaire partage un siège avec FO suppléant.

VNF DT 59/62 conserve ses 3 sièges mais la présence d'une liste opposante en absente en 2014 lui fait perdre 10 voix.

VNF DT Rhône Saône, la CGT a déposé une liste unitaire avec FO. Chacun a obtenu un siège, un plus par rapport à 2014 où ils devaient se partager un seul siège.

VNF DT Seine, la CGT maintient son siège, et progresse en pourcentage de voix de 10 points.

### Les DREAL

C'est un nouveau scrutin pour les DREAL, donc pas comparaison possible avec un scrutin en 2014. Avec une campagne compliquée, des services éclatés, un profil d'OPA un peu différent avec plus de

techniciens, la difficulté pour trouver des candidats dans certains services, sympathisants mais pas toujours prêts à faire le saut du représentant, l'éloignement, nous pouvons considérer que c'est une réussite, les résultats sont au rendez-vous nous obtenons 23 sièges sur 33 élus. Seule la DREAL Corse n'a aucune liste donc 3 OPA seront tirés au sort.

Avec 1/3 de l'effectif (env. 810) des inscrits sur un total de environ 2210, le défi de la mobilisation pour un scrutin avec un électoralat éclaté a été gagné.

### Les DEAL

Les DEAL conservent les 9 sièges sur les 12 élus. Elles se maintiennent. Le nombre d'inscrit a diminué de moitié conséquent au transfert à la territoriale. Donc une bonne opération puisque l'électorat CGT a voté.

### CEREMA et SNIA

Le CEREMA se maintient avec ses 2 sièges et un nombre d'inscrit en baisse de 15 points.

Le SNIA (DGAC) progresse et prend un second siège CGT. Le nombre d'inscrit a chuté de 30 points.

**La période après-élection est engagée, le SNOA comme annoncé lors de notre congrès lance une campagne de formation CCOPA vie syndicale en direction des élus de DREAL. Les agents ont été sollicités pour s'inscrire à cette formation. Les premières interventions démarrent fin mars.**

**En cette période de tourmente ultra-libérale où les mesures régressives se succèdent et se cumulent ; Retisser des liens, partir à la rencontre des agents, construire un travail de proximité approfondi des tâches que l'équipe nationale souhaite mettre en œuvre. Elle se déplacera sur le terrain autant que faire se peut.**

Merci à tous

Document SNOA CGT

## Résultats Élections CCOPA du 6 décembre 2018

2018	inscrits	votants	taux participation	nuls blancs	exprimés	% exprimés	sièges à pourvoir	Voies CGT	%	sièges CGT	Voies FO	%	sièges FO	Voies CFDT	%	sièges CFDT	Voies UNSA	%	sièges UNSA
DIRM MED	30	24	80,00 %	0	24	100,00 %	3	16	66,67 %	2	8	33,33 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
DIRM MERN	44	41	93,18 %	3	38	86,36 %	3	38	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
DIRM NANO	81	70	86,42 %	2	68	87,14 %	3	41	60,29 %	2	13,5	19,85 %	0,5	13,5	19,85 %	0,5	0	0,00 %	0
DIRM SA	21	19	90,48 %	4	15	78,95 %	3	15	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
<b>Totaux</b>	<b>176</b>	<b>154</b>	<b>87,50 %</b>	<b>9</b>	<b>145</b>	<b>94,16 %</b>	<b>12</b>	<b>110</b>	<b>75,86 %</b>	<b>10</b>	<b>21,5</b>	<b>14,83 %</b>	<b>1,5</b>	<b>13,5</b>	<b>9,31 %</b>	<b>0,5</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>
DIR ATLANTIQUE	18	13	72,22 %	2	11	64,62 %	3	0	0,00 %	0	11	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
DIR EST	42	30	71,43 %	4	26	66,67 %	3	16	61,54 %	2	3	11,54 %	0	7	26,92 %	1	0	0,00 %	0
DIR CENTRE EST	55	46	83,64 %	1	45	97,83 %	3	26	62,22 %	2	17	37,78 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
DIR CENTRE OUEST	32	32	100,00 %	3	29	87,50 %	3	10	35,71 %	1	18	64,29 %	2	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
DIR MASSIF CENTRAL	49	46	93,88 %	2	44	95,85 %	3	23	52,27 %	2	0	0,00 %	0	21	47,73 %	1	0	0,00 %	0
DIR MEDITERRANEE	33	33	100,00 %	2	31	93,94 %	3	29	64,52 %	2	11	35,48 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
DIR NORD	53	41	77,36 %	8	33	80,49 %	3	33	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
DIR NORD OUEST (Deux Normandes)	51	38	74,51 %	1	37	97,37 %	3	27	72,97 %	3	9	24,32 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
DIR OUEST	92	79	85,87 %	4	75	94,94 %	3	33	44,00 %	1	21	28,00 %	1	21	28,00 %	1	0	0,00 %	0
DIR SUD OUEST	29	27	93,10 %	1	26	96,30 %	3	12	46,15 %	1	14	53,85 %	2	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
<b>Totaux</b>	<b>454</b>	<b>385</b>	<b>84,80 %</b>	<b>28</b>	<b>356</b>	<b>92,47 %</b>	<b>30</b>	<b>202</b>	<b>56,74 %</b>	<b>17</b>	<b>104</b>	<b>29,21 %</b>	<b>10</b>	<b>49</b>	<b>13,76 %</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>
VNF SUD OUEST	33	25	75,76 %	1	24	96,00 %	3	6	25,00 %	0	18	75,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
VNF NORD EST	87	86	97,82 %	1	85	96,80 %	3	0	0,00 %	0	39	60,80 %	2	26	40,00 %	1	0	0,00 %	0
VNF CENTRE BOURGOGNE	23	17	73,91 %	0	17	100,00 %	3	3	17,65 %	0,5	3	17,65 %	0,5	11	64,71 %	2	0	0,00 %	0
VNF NORD PAS CALAIS	61	58	95,08 %	2	56	96,55 %	3	46	82,14 %	3	10	17,86 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
VNF RHONE SAONE	36	30	83,33 %	0	30	100,00 %	3	7	23,33 %	1	7	23,33 %	1	6	20,00 %	0	10	33,33 %	1
VNF SEINE	111	88	81,26 %	4	84	94,12 %	3	26	39,06 %	1	0	0,00 %	0	39	60,94 %	2	0	0,00 %	0
VNF STRASBOURG	79	72	91,14 %	1	71	98,61 %	3	0	0,00 %	0	20	28,17 %	1	51	71,83 %	2	0	0,00 %	0
<b>Totaux</b>	<b>430</b>	<b>336</b>	<b>78,14 %</b>	<b>9</b>	<b>327</b>	<b>97,32 %</b>	<b>21</b>	<b>87</b>	<b>26,61 %</b>	<b>5,5</b>	<b>97</b>	<b>29,66 %</b>	<b>7,5</b>	<b>133</b>	<b>40,67 %</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>11,49 %</b>	<b>1</b>
AUVERGNE RHONE-ALPES	46	36	78,26 %	2	34	94,44 %	3	21	61,76 %	2	13	38,24 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	14	13	92,86 %	0	13	100,00 %	3	13	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
HAUT DE FRANCE	29	20	68,97 %	1	19	90,00 %	3	13	72,22 %	2	5	27,78 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
BRETAGNE	24	17	70,83 %	0	17	100,00 %	3	19	58,82 %	2	0	0,00 %	0	7	41,18 %	1	0	0,00 %	0
PAYS DE LOIRE	38	27	71,05 %	0	27	100,00 %	3	27	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
CENTRE VAL DE LOIRE	44	32	72,73 %	3	29	90,63 %	3	29	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
OCCITANIE	66	50	75,76 %	1	49	98,00 %	3	28	57,14 %	2	21	42,86 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
NOUVELLE AQUITAINE	70	57	81,43 %	2	55	96,49 %	3	31	56,36 %	2	24	43,64 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	61	51	83,61 %	1	50	96,04 %	3	29	58,00 %	2	21	42,00 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
ILE DE FRANCE (DIV-F)	232	184	79,31 %	20	164	89,13 %	3	36	21,85 %	1	97	59,15 %	2	31	18,90 %	0	0	0,00 %	0
GRAND EST	134	92	68,66 %	1	91	98,91 %	3	31	34,07 %	1	41	45,05 %	2	19	20,88 %	0	0	0,00 %	0
CORSE	18	0	0,00 %	0	0	#DIV/0 !	3	0	#DIV/0 !	0	0	#DIV/0 !	0	0	#DIV/0 !	0	0	#DIV/0 !	0
<b>Totaux</b>	<b>776</b>	<b>579</b>	<b>74,61 %</b>	<b>31</b>	<b>547</b>	<b>94,47 %</b>	<b>36</b>	<b>268</b>	<b>48,99 %</b>	<b>23</b>	<b>222</b>	<b>40,59 %</b>	<b>9</b>	<b>57</b>	<b>10,42 %</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>
MARTINIQUE	15	9	60,00 %	0	9	100,00 %	3	5	55,56 %	2	4	44,44 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
GUADELOUPE	35	34	97,14 %	1	33	97,06 %	3	23	69,70 %	2	10	30,30 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
GUYANE	43	43	100,00 %	0	43	100,00 %	3	27	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
LA REUNION	9	8	88,89 %	0	8	100,00 %	3	5	62,50 %	2	3	37,50 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
MAYOTTE	5	0	0,00 %	0	0	#DIV/0 !	3	0	#DIV/0 !	0	0	#DIV/0 !	0	0	#DIV/0 !	0	0	#DIV/0 !	0
<b>Totaux</b>	<b>107</b>	<b>94</b>	<b>87,85 %</b>	<b>1</b>	<b>77</b>	<b>81,91 %</b>	<b>15</b>	<b>60</b>	<b>77,92 %</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>22,08 %</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>
CEREMA	141	104	73,76 %	0	104	100,00 %	3	56	52,88 %	2	49	47,12 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
CNPS	19	17	89,47 %	2	15	88,24 %	3	0	0,00 %	0	15	100,00 %	3	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
SMA (DGAC)	70	52	74,29 %	1	51	98,63 %	3	30	58,82 %	2	21	41,18 %	1	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
<b>Totaux</b>	<b>2173</b>	<b>1721</b>	<b>79,20 %</b>	<b>81</b>	<b>1622</b>	<b>94,25 %</b>	<b>123</b>	<b>812</b>	<b>50,06 %</b>	<b>68,5</b>	<b>546,5</b>	<b>33,69 %</b>	<b>36</b>	<b>252,5</b>	<b>15,57 %</b>	<b>11,5</b>	<b>10</b>	<b>0,62 %</b>	<b>1</b>

## Lutte gagnante

**M.** André HALBERT ouvrier des parcs et ateliers et mis à disposition du département du Maine-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans le cadre du transfert des OPA au département, s'est vu par deux fois en 2014 et 2015 refuser son intégration dans la fonction publique territoriale. Puis une nouvelle demande en 2016 a été rejetée. Il remplit l'ensemble des conditions d'intégration des dispositions que la loi de 2009 prévoit.

Il a alors demandé au tribunal administratif d'enjoindre au département de l'intégrer dans un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la condamner à lui verser une indemnité en réparation du préjudice financier par le refus de l'intégrer.

**La décision du tribunal est la suivante :**

4. Il ressort de la motivation de la décision du président du conseil général de Maine-et-Loire du 30 juin 2016 confirmant le rejet de la décision implicite de refus d'intégration que ce refus est fondé sur l'inaptitude définitive de M. Halbert à exercer des fonctions techniques et la nécessité de chercher à le reclasser sur un poste administratif, en raison d'une maladie professionnelle contractée avant sa mise à disposition ayant entraîné son placement en congé de maladie. En opposant un tel motif de refus, le président du conseil général de Maine-et-Loire a ajouté aux conditions d'intégration d'un ouvrier de l'Etat dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale une condition que la loi du 26 octobre 2009 ne prévoit pas. En outre, il ressort des pièces du dossier que M. Halbert remplit l'ensemble des conditions d'intégration que les dispositions de cette loi prévoient. Par suite, le requérant est fondé à soutenir qu'en raison du caractère impératif de ces dispositions, le président du conseil général de Maine-et-Loire était tenu de faire droit à sa demande. Dès lors, la décision implicite de refus d'intégration confirmée sur recours gracieux le 30 août 2016 est entachée d'une erreur de droit et doit être annulée.

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : La décision implicite par laquelle le président du conseil départemental du département de Maine-et-Loire a refusé de faire droit à la demande d'intégration dans la fonction publique territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 présentée par M. Halbert et sa décision du 30 août 2016 rejetant le recours gracieux formé contre cette décision sont annulées.

Article 2 : Il est enjoint au département de Maine-et-Loire d'intégrer M. Halbert dans ses effectifs au grade de technicien supérieur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Article 3 : Le département de Maine-et-Loire est condamné à verser à M. Halbert une indemnité de 1 616 euros.

Article 4 : Le département de Maine-et-Loire versera à M. Halbert la somme de 500 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 5 : Les conclusions du département de Maine-et-Loire tendant à l'application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 6 : Le présent jugement sera notifié à M. André Halbert et au département de Maine-et-Loire.

Copie en sera adressée pour information au ministre de la transition écologique et solidaire.

## Réformes à venir Fonction publique AP2022



**L**es réformes AP2022 engagées par l'État demeurent un ensemble de mesures régressives les plus importantes de notre histoire sociale et dont les conséquences sont une remise en cause complète de notre modèle de société.

Le projet de loi « transformation de la fonction publique » concocté par le pouvoir exécutif constitue une remise en cause brutale de l'édifice statutaire mis en place à la Libération, renforcé et rénové en 1983-86.

**Le recours exponentiel au non-titulariat, le dépeçage des organismes consultatifs, le salaire à la tête du client, l'arsenal pour accompagner les mobilités contraintes constituent, pour en rester aux principales dispositions, un projet de mise à mort des règles statutaires.**

En effet, contre vents et marées, bafouant toute démocratie sociale, en dépit de l'opposition quasi unanime des organisations syndicales, le projet de loi dévastateur est toujours à l'ordre du jour. Présenté aux représentants du personnel et employeurs en Conseil Commun de la Fonction Publique, il sera prochainement envoyé au conseil d'État et présenté ensuite en conseil des ministres fin mars début avril pour être adopté avant l'été.

Dans notre ministère du MTES, nous ne sommes pas en reste puisque s'accompagne conjointement un programme de réforme propre à notre ministère qui n'est pas sans conséquence non plus :

**L'organisation territoriale de l'État** avec l'interministérialité et la mutualisation des SG des DDI impactant de nombreux emplois.

**La création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** projet flou né de la découpe ou de la fusion de plusieurs EP existants avec la suppression de mission.

**La création de l'Office français de la biodiversité (OFB)** à partir de l'AFB et l'ONCFS, aux conditions de financement aléatoire sans aucun crédit à charge de l'État et une baisse de moyens humains,

**L'exploitation du réseau national routier non concédé,** dont l'orientation politique consiste à la création de l'agence « route nationale de France » avec au préalable un transfert d'une partie du réseau aux collectivités et à la privatisation vers les SCA.

L'impact du projet de loi créant la collectivité européenne d'Alsace, processus de décentralisation avec deux départements d'Alsace voulant créer une nouvelle collectivité intitulée « Collectivité européenne d'Alsace », collectivité qui en s'appuyant sur les lois NOTRe et MAPTAM veut reprendre diverses compétences (allant de la diplomatie jusqu'au développement du bilinguisme) mais aussi le réseau routier État jusqu'ici géré par la DIR Est. Dans ce projet de loi, il est constaté la modification de la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009, dite de transfert des parcs aux départements qui prévoit la modification des articles 10 et 11 de la loi de 2009 relatifs à **la mise à disposition et au droit d'option des OPA pour le statut de fonctionnaire territorial.**

Il introduirait la possibilité d'appliquer la loi de transfert des parcs aux OPA soumis à de nouveaux transferts vers les collectivités territoriales en s'appuyant sur les conventions et arrêtés prévus par la loi MAPTAM.

**Vous pouvez en savoir plus en consultant notre site internet : [www.snopacgt.com](http://www.snopacgt.com)**

*Compte rendu du dernier CTM du 21 février 2019.*

## Réunion DAM / OS

**L**a modernisation des missions des services des affaires maritimes : un chantier AM2022 de l'administration sans contenu qui vise à réduire les missions de service public.

Les réunions entre la Direction des affaires maritimes et les organisations syndicales se succèdent et même si la DAM confirme que la signalisation maritime restera une mission de l'État, au demeurant l'idée reste de faire mieux avec moins de moyens et moins de personnels.

Le SNOPA dénonce et ne peut pas s'accorder à de telles pratiques qui consistent à vider les ateliers et les centres pour répondre à des exigences du gouvernement de réductions des effectifs relatives à AP2022. Les OPA ont des compétences spécifiques et reconnues dans le domaine maritime et plus particulièrement sur des missions liées à la sécurité des usagers. **Les conditions de travail dans les ateliers sont catastrophiques en termes d'hygiène et de sécurité. Il y a également énormément de la souffrance au travail.**

L'externalisation des missions n'est pas sans conséquence pour le service public, perte de compétence, perte de maîtrise publique, une méconnaissance de l'environnement maritime des entreprises privées, avec des risques accrus en matière de sécurité lors de l'accessibilité des ouvrages en mer par méconnaissance.

Le coût financier est également un sujet. Différentes études ou audits ainsi que des travaux réalisés démontrent que les prestations du secteur privé sont nettement supérieures à celles effectuées par des agents publics, en l'occurrence les OPA.

Il est incontestable que la flotte a besoin également d'être renouvelé compte tenu de son ancienneté pour être plus efficace dans nos missions, mais y a-t-il une réelle volonté de financer des navires quand on évoque le sujet sensible des budgets publiques ? La Direction des Affaires Maritimes dans ses projets, recherche des financements et veut recentrer son rôle sur les missions obligatoires, ou rendues facultatives, en cherchant à amplifier les aides aux entreprises et la logique de marché.

Le deuxième chantier concerne la réorganisation des sites **POLMAR Terre**. Si on peut être d'accord sur le renforcement de l'expertise pour l'acheminement et une meilleure mise en œuvre de matériel parfaitement adapté, il n'est pas concevable de centraliser l'ensemble des équipements sur un seul site.

Compte tenu des orientations la DAM préconise un pôle sur BREST et 2 ou 3 antennes.

Actuellement, 15 ETP assurent la maintenance des équipements dans les centres POLMAR. La DAM parle de 11 agents impactés par cette réforme qui devraient être repositionnés si ces chantiers devaient aboutir.

**La CGT condamne cette réforme. Elle défend le main-**

**tien des centres actuels composés d'OPA qui sont là au plus proche pour intervenir dans les meilleurs délais en cas de pollutions maritimes** qui sont occasionnées fortuitement ou par maladresse humaine, comme en Corse lors du fret maritime mais aussi dans l'estuaire (situation qui n'a pas été prise en compte par l'étude du CEDRE) si on identifie les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites SEVESO », et d'y maintenir un haut niveau de prévention, mais aussi au déballastage sauvage des navires. Qu'advierait-il des zones protégées si l'on doit attendre l'acheminement des moyens matériels de Brest ?

L'implantation des huit centres POLMAR Terre est primordiale si nous voulons se préserver de toutes pollutions. Polmar Terre intervient dans la zone des 300 mètres des côtes pour protéger les côtes et les diverses infrastructures, les ports de pêche, les ports de plaisance, les parcs d'ostréiculture et ainsi préserver et éliminer l'impact environnemental en cas de pollution.

**Les compétences, le savoir-faire des OPA et leur disponibilité sont gages d'une meilleure efficacité et d'un service rendu à moindre coût pour l'utilisateur et le contribuable. Les OPA participent à la gestion, à l'entretien, à la pose et à la mise en services des matériels Polmar terre, mais les savoirs-faire se concentrent sur un nombre de plus en plus restreint d'OPA dans les services.**

Le SNOPA CGT dénonce cette politique (CAP 2022 politique Macron) qui vise à détruire le service public rendu à l'utilisateur.

Aujourd'hui la DAM dispose de sa feuille de route (Cap 2022 Politique Macron). Elle souhaite mettre en œuvre ces chantiers, **nous devons faire des propositions pour obtenir le meilleur aux OPA. Le SNOPA est reçu à sa demande en audience le 11 mars à la DAM.**

C'est maintenant qu'il faut porter nos revendications dans le cadre des réflexions du service si nous voulons pérenniser nos missions.



## Assemblée Générale CGT OPA VNF Nord Pas de Calais

(En résumé)

**M**ercredi 27 février 2019, l'assemblée générale CGT OPA de VNF Nord Pas de Calais a réuni plus d'une quarantaine d'OPA des différents UTI du secteur sous la présidence de Didier GRAVE. Le secrétaire général du SNOPA CGT Philippe DEBAT présent parmi les militants et syndiqués OPA. Invités également une représentante PTAS Maryse WATERLOO et un PTRI Jérôme DORDAIN.

### A l'ordre du jour :

- Rapport d'actualité générale et revendicative présenté par Didier GRAVE (débat)
- Le bilan des élections,
- Le point sur les dernières CCOPA, (Dominique DEUWEL)
- Élection nouvelle CE (secrétaire de section, un secrétaire à l'orga, un trésorier),
- L'action inter-syndicale du 19 mars,
- Le bilan de l'activité financière,

Le rapport d'actualité met en évidence les nombreuses interrogations sur l'avenir des OPA et celle de la fonction publique. Les effectifs VNF ne sont pas à la hauteur des besoins. VNF ne se donne pas les moyens de son ambition. Les recettes de l'établissement public sont en baisse et l'argent public se fait rare. Il n'y a plus de recrutement OPA, alors que les besoins sont criants en maintenance notamment. **Le projet d'une nouvelle grille de classification et une revalorisation des salaires sont à l'étude en ce moment avec la DRH et la fonction publique, propos rapportés par le SNOPA qui rencontre la DRH sur ce dossier.** Parmi les OPA on sent un besoin de reconnais-



sance des métiers historiques, qui ne sont plus mis en valeur auprès de l'administration. Avant tout s'épanouir dans son travail et son environnement professionnel reste aussi une priorité pour les OPA. Être présent dans les groupes de travail est pour la CGT indispensable afin de participer à l'élaboration d'organigramme, des fiches de poste, d'un répertoire métiers, d'évoquer les nouvelles professions et identifier les formations spécifiques indispensables. **Les 11 derniers OPA recrutés ont été titularisés. L'action du 19 mars est partagée par une majorité, et décision est prise de participer à des blocages d'écluses.**

En fin de matinée, Dans un grand moment d'émotion, un hommage est rendu à Xavier COOLS tout jeune retraité. Le rappel de sa longue carrière au sein de VNF et de son engagement au SNOPA CGT au service de tous les OPA est ovationné. La médaille de la CGT lui est remise sous un tonnerre d'applaudissement.

**Merci Xavier.**



## Bonne Retraite !



La fin de l'année 2018 aura été marquée par deux événements majeurs. Le départ en retraite de 2 camarades. C'est au tour de François Bernard LOUET et Xavier COOLS de tirer leur révérence.



**François Bernard LOUET** en grand animateur CGT du SNOPA Dans son rôle de secrétaire de l'orga de notre syndicat.

Maître de l'anticipation, il applique et oriente sa politique.

Veiller, relancer, collecter, convoquer, c'est de la logistique.

La vie de notre syndicat, comme celle de nos chambres il en détient les clés.

De près, de loin, autour d'un calendrier avec lui rien n'est bâclé.

Secrétaires, trésoriers, retraités,

commissions et sections.

Une orga bien huilée pour la diffusion et la publication.

Des moments parfaits s'ajoutent, partagés pour se substantier.

Où avec 5 euros, boissons glaçons biscuits suffisent à la convivialité.

Retraité, il quitte l'agora de Montreuil et sa Confédé.

Pour se faire couronner Duc dans son grand palais.

De nouvelles aventures l'attendent en chef bourguignon.

Où vent, brumes et brouillard rythment la cité de Dijon.

Mais que fait la CGT ! La moutarde me monte au nez.

En avant toute, réveillez-vous, archives et retraités.



**Xavier COOLS**, le SNOPA t'a confié sa trésorerie, elle en est fier. Élu et mandaté comme secrétaire à l'activité financière.

Vous lui enverrez bientôt vos chèques très nombreux.

Un moment difficile, délicat, un instant douloureux.

Mais on sait très bien ce que ce geste renouvelle.

Le bien commun, la solidarité, une fricadelle.

En effet, assurément il tient de la

caisse, le tiroir.

C'est son arme fatale, il ne faut pas lui en vouloir.

Pendant toutes ses années, il a comptabilisé, encaissé.

Dépenses et recettes en équilibriste du budget.

Il a su nous prévenir du mauvais temps et réclamer le quitus.

Tout en nous racontant ses histoires et une tartine de laïus.

La conformité, un devoir et un atout pour notre trésorier.

Bye bye daddy « COOLS », de son prénom Xavier.

Mais il ne lâche pas facilement le blé, l'oseille.

Et comme il n'aime pas rester sur ses deux oreilles.

En tant que sage, cœur tranquille, il rempile à la CFC.

Les dés sont jetés, merci et bon vent à notre retraité.



### SECRETAIRE GENERAL

Philippe DEBAT  
Tél. : 06 61 95 58 81

### SECRETARIAT :

Philippe DEBAT - 06 61 95 58 81  
Michel LELIEVRE - 07 69 42 51 65  
Henri CASTELAIN - 07 87 79 44 88  
Charles BREUIL - 06 83 09 55 01  
Christophe HEGOT - 06 85 97 09 13

### TRÉSORIER GENERAL

Henri CASTELAIN  
07 87 79 44 88